

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3344**

commune (s) : Givors

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située Gare de Givors-ville et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3344**

commune (s) : GIVORS

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située Gare de Givors-ville et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc de stationnement au nord de la gare de Givors, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 7 181 mètres carrés située gare de Givors-ville et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF).

Il s'agit d'une emprise à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée actuellement sous le numéro 147 de la section AN qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire après réalisation du parc de stationnement.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle se ferait au prix de 314 688 € HT, soit 376 366,85 € TTC, bien libre de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 22 février 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 314 688 € HT, soit 376 366,85 € TTC, d'une parcelle de terrain nu de 7 181 mètres carrés située gare de Givors-ville à Givors, à détacher d'une parcelle cadastrée section AN 147 et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF), en vue de l'aménagement d'un parc de stationnement au nord de ladite gare.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, individualisée sur l'opération n° OP10O2734, le 25 juin 2012 pour la somme de 791 000 €.

4° - Le montant à payer en 2012 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822 - opération n° OP10O2734, à hauteur de 376 366,85 € pour l'acquisition et de 5 000 € pour les frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.